Les voleurs ont aussi délégué cinq obligations de la ville de Bruxelles, qui se trouvaient sur le plan et appartenaient à la même convive.

On ne sait sur qui porter les soupçons.

Personne dans la maison n'a entendu le moindre bruit: ni M. et Mme Doutrelon m'leur jardinier, ni leur cocher, qui y couchaient également; de plus, le chien de garde n'a pas aboyé.

***

Un mot à propos de ce vol.

Il semble qu'en présence d'un méfait aussi grave succédant à une série de vols identiques qui dénotent chez leurs auteurs une audace et une résolution qui ne les feraient point reculer devant un nouveau crime, l'action de la justice, pour être efficace, devra être énergique et surtout prompte.

Or, il nous revient que la gendarmerie immédiatement saisie de l'affaire n'est contentée de répondre qu'elle ne rendrait probablement (!) sur les lieux lundi pour procéder aux constatations légales.

Nous avouons ne rien comprendre à une pareille négligence. Ce n'est pas trente-six ni quarante heures après un vol qui ne peut encore découvrir ces minutieux indices qui constituent les meilleurs éléments de l'enquête et mettent si fréquemment la justice sur la piste des coupables.

La descente des gendarmes nous paraît aujourd'hui sinon inutile au moins bien tardive.

Aurait-on comme au pays de Vandenpeerboom décrété dans la gendarmerie le repos dominical?

P. A.

DOUAI

Une délégation d'ouvriers mineurs a été reçue par M. Hélist, directeur des mines de l'Escarpelle et lui a soumis les revendications des ouvriers.

1re Demande: que les salaires aux malades soient donnés plus régulièrement et avec amélioration, que la chambre de santé soit faite avec exactitude à heure fixe, et que les malades ou blessés n'attendent pas des heures entières après le médecin.

R. — Je donnerai des ordres au médecin à ce sujet.

2e demande: Que les 20 p. 100 d'augmentation des salaires obtenus en 1889 et en 1890 soient payés à titre de prime et séparément.

R. — Quand toutes les Compagnies houillères du Nord les accorderont, il sera fait de même à la Cie de l'Escarpelle.

3e demande: Que les fois pour étançonner les traverses, le fer et autres matériaux indispensables aux travailleurs à l'abattage et autres travaux assimilés, soient conduits en haut des treuils aux plans inclinés.

R. — Nous nous inspirons du système du Pas-de-Calais, c'est-à-dire des treuils à air comprimé; les bois et autres matériaux pourront être déposés sans aucune difficulté en haut des treuils et plans inclinés.

Nous en avons au moins pour deux ans.

4e demande: Que la remonte des ouvriers, soit fixée à 4 h. 1/2.

R. — On fait en ce moment une boîte entre les fosses 4 et 5 et les ouvriers de la fosse n° 4 pourront être remontés à 4 h. 1/2, je n'y trouve pas d'inconvénient.

5e demande: Que tous les grades du fond, aient un peu plus de respect pour les ouvriers.

R. — Des ordres seront donnés à ce sujet.

6e demande: Qu'il soit donné deux hectolitres de charbon de plus par mois et qu'en toute saison la distribution soit fait régulièment.

R. — Nous verrons s'il y a possibilité de remédier à cela.

7e question: Que tous les chercheurs, chargeurs d'accrochage, conducteurs de chevaux, ouvriers de porte d'aérage, déballeurs, frèneurs et autres ouvriers attachés à la main d'œuvre soient augmentés en proportion des heures qu'ils font au-dessus de la durée réglementaire.

Réponse. — Cette question est à étudier. Je vous donnerai la réponse dans quelque temps.

Orchies. — On nous écrit de cette ville:

On s'émeut beaucoup ici de la récente admission, au cercle conservateur de notre ville, de plusieurs fonctionnaires dont la sincérité des opinions républicaines n'est mise en doute par personne.

Tout en laissant à chacun le droit d'agir comme bon lui semble, nous tenons à noter le mauvais effet produit par cette détermination survenue après échange de propos assez vifs, dans un café de la place, entre l'un de ces nouveaux et un honorable négociant, conseiller municipal de la localité.

Après les excuses faites et loyalement acceptées, on prétend que nous rapporte de bonne source le fait qui sont de tri-dition à Orchies, entre fonctionnaires et contribuables, on ne conçoit pas bien une aussi surprenante solution donnée à un incident si futile.

Les nouveaux membres du cercle pourront objecter que la politique n'a rien à voir dans le choix de leurs relations personnelles; il n'en restera pas moins acquis, pour les conservateurs, que si leur cercle obtient un regain d'une prospérité jusqu'ici très relative, c'est aux fonctionnaires républicains qu'ils en auront redevable: ce trouvera d'autre part que ces mêmes fonctionnaires ont une singulière façon d'affirmer leur solidarité avec le parti républicain en concordant journellement avec qui, depuis neuf ans les combattent avec plus de persévérance, il est vrai, que de bonheur.

CAMBRAI

TENTATIVE DE SUICIDE d'un ancien fabricant de Roubaix

A CAMBRAI

Hier matin, un homme d'une soixantaine d'années se présentait chez M. Ledue, restaurateur, place au Bois, et après avoir pris une tasse de café au lait, demandait une chambre.

On satisfit à ce désir. Le voyageur se reposa peu. Vers une heure, une petite détonation partant de sa chambre fit présager un accident ou un suicide.

En effet, l'inconnu venait de se tirer une balle de revolver dans la tempe droite.

L'agent Lefebvre courut mander un médecin et avertir M. le commissaire de police.

Le Gourguillé se rendit chez M. Ledue, accompagné du docteur Timal, qui a procédé aux constatations légales et donné les premiers soins au blessé.

Celui-ci a déclaré se nommer Decottignies Louis et être célibataire, né à Marcq-en-Baroeul le 25 avril 1830; il demeure actuellement à Calonne-sur-la-Lys, rue de Lille.

Mr. Decottignies était jadis fabricant de batiste, à Roubaix, rue du Pays. Des lettres qu'il écrivait le matin tendraient à faire supposer qu'il ne jouissait plus de la plénitude de ses facultés mentales.

Sa blessure est grave. La balle du revolver, — une arme de petit calibre, — est demeurée dans la matière cérébrale.

M. Decottignies était depuis quelques jours à Cambrai; après avoir demeuré à l'Hôtel de France, il s'était rendu chez M. Ledue. Il a déclaré avoir voulu se suicider à la suite de chagrins d'ordre intime.

AVESNES

Détournements. — Mardi matin, M. Clamart, autreposeur-receveur intérimaire des contributions indirectes à Avesnes, se voyant revoir son ami Boyé, Ledecq Rigobert qui lui avait demandé l'autorisation d'aller voir sa famille à Quiévrechain, fit appeler un serrurier pour ouvrir le tiroir caisse, qu'il trouva vide.

Un rapide examen lui fit voir que le tiroir avait été ouvert par un dépeut Ledecq avait opéré propriété 17 [illegible] 1890 fr. vide dans la journée de samedi par deux bonbons d'Avesnes, pour solder des droits 70 régie à qui cet employé avait donné quittance; la vérification de la comptabilité permettra de s'assurer s'il n'a pas commis des faux en écritures, ce qui est à craindre.

M. Claquert sera probablement obligé de rembourser les sommes détournées, fait d'autant plus fâcheux pour lui que sa confiance en Ledecq était des plus limitées et que, fil sûr où titulaire et non intérimaire, il l'amènerait bientôt quelque temps déjà.

Cet abus de confiance n'est pas le seul commis par Ledecq: dans cette journée de samedi il avait reçu des lettres personnelles recommandées, contenant près de 600 francs que lui envoyaient MM. Lelièvre et Defort-Dépoy, débitants de Gommegnies. Au lieu d'établir la facture de livraison et d'envoyer le bon demandé, Ledecq a conservé les lettres; les sommes envoyées par les débitants avaient perdues pour eux, selon toute probabilité.

Mme veuve Bertrand, débitante de tabacs à Bersée, lui avait également envoyé, par la chemin de fer, des sacs et 3.00 fr.; heureusement pour elle, son envoi n'est arrivé que lundi, sans cela son argent serait également perdu.

Le bruit courait avant son départ Ledecq avait acheté sans les payer divers effets d'habillement chez Mme veuve Hollande, commerçante, Grande-Place à Avesnes; il n'en est rien, il a bien acheté un pardessus et un col en fourrure, mais il les a payés.

Ledecq n'est pas parti seul, il paraît que Mlle [illegible] fille d'un commerçant de la gare, âgée de 15 ans et demi, l'aurait suivi dans la fugue; le père de cette enfant les a, nous dit-on, suivis à la piste jusqu'à Liège: mais là on s'est trompé, il paraît qu'ils deux inconnus avaient pris la direction d'Ostende, soit celle d'Anvers, parce qu'il leur intention était de s'embarquer pour l'Amérique.

Le signalement de Ledecq, qui est âgé de 28 ans, boîteux de la jambe droite, cheveux noirs, très bouffu, a été envoyé dans toutes les directions.

Bas-Lieu. — M. Saint-Huffle, 28 ans, ouvrier de filature est tombé dans une cuvelle et s'est brisé deux côtes. Il tenait un enfant de deux ans dans les bras au moment de sa chute. Pour un heureux hasard, cet enfant en a été quitte pour la peur.

Blaumont-Wandrechies. — La gendarmerie d'Avesnes vient d'arrêter le sieur Régnault, domestique chez M. Clerbois, cultivateur.

En 1886, cet individu avait été condamné à huit mois de prison pour vol et avait pu fuir, depuis cet époque, se soustraire à la justice.

Dompierre. — Il y a environ quatre ans, on décernait à Mme Auguste Carlon, une médaille en vermeil en récompense des bons et loyaux services qu'elle avait rendus dans la famille Hubinet de Dompierre, pendant plus d'un demi-siècle.

Le jour de Noël, c'était le tour de M. Carlon: on lui remettait une médaille d'honneur qui lui a été décernée par M. le ministre de l'agriculture, en récompense de ses services dans la même maison pendant la même durée.

La société philhomatique dont il a fait partie dès sa formation, comme lambour et où il est resté jusqu'au moment où il a pu se servir de ses jambes, a tenu à prêter son concours à cette fête.

Vers 4 h. 1/2, on s'est rendu à l'estaminet Hérard où M. Mathieu, maire et président de la société, accompagné du fils de M. Hubinet, ont attaché sur la poitrine de notre vénérable serviteur, la médaille ornée de son ruban tricolore.

Les cris de vive Carlon! sortirent alors de toutes les poitrines et la musique entama un pas redoublé.

Après cette fête, ses nevens et petits-neveux ont, eux aussi, voulu faire partie de la fête: ils l'ont reconduit à la gare de Dompierre et l'ont accompagné jusqu'à Aulnoye, où il a demeure avec son fils et où une seconde petite fête les attendait.

DUNKERQUE

Les vols. — Samedi, vers cinq heures du soir, le cadavre de l'enfant de la fille B..., a été déposé dans la cour du Palais de Justice.

Hier matin, M. le docteur Dur au père, a procédé à l'autopsie. Ce docteur a déposé un volumineux rapport au Parquet.

Armbouscaupet. — Un individu resté inconnu a tenté de s'introduire, par la toiture, dans la remise de M. Leys. Celui-ci, réveillé par le bruit des pannes déplacées, ouvrit une fenêtre et cria: Au voleur!

Le malfaiteur s'enfuit et on ne put le retrouver.

Bergues. — On a retiré hier matin du canal de Bergues, le cadavre du sieur James Crighton, contre-maître à la fabrique de phosphate de Coudekerque-Branche.

James était malade depuis quelques temps et avait été pris le matin d'un accès de fièvre chaude. Il est sorti complètement de chez lui et s'est jeté dans le canal, où il a trouvé la mort. Il n'était âgé que de 29 ans.

Nouvelles à la Main

Belle-maman, qui traverse la salle à manger, pousse un formidable cri.

Un lourd cartel de l'époque Louis XIV s'est décroché et est tombé à la place où elle va sait de passer.

Le gendre, calme:

— J'ai toujours dit que cette pendule retardait.

***

Entre époux:

— Mon ami, quel est le costume que tu aimes le mieux me voir mettre?

Lui, après un instant de réflexion.

— Ton costume de voyage, ma chérie.

BRULE-MAISON.

PAR CES TEMPS FROIDS ET HUMIDES

si vous voulez prendre un APERITIF agréable et réconfortant demandez l'excellent VIN

de BANYULS-TRILLES

recommandé par les célébrités médicales

DANS TOUS LES CAFÉS

et chez les Entrepositaires

Exiger la marque.

La pêche en eau douce

Les questions dont je vais m'occuper sous le titre de la *Pêche en eau douce* ne sont pas seulement intéressantes pour les pêcheurs. Elles portent plus loin et lorsqu'un cours d'eau se dépeuple, l'hygiène et la fortune publique en sont atteintes.

Nous sommes tributaires de l'étranger qui nous fournit pour 20 millions de poisson d'eau douce par année. Cette somme énorme pourrait rester en France si nos cours d'eau étaient mieux régis, mieux défendus.

En outre, la fortune publique se trouve encore atteinte parce que nos rivières n'ont plus de valeur et il faut bien prendre sur les contribuables les ressources que nous devrions trouver dans la location de nos cours d'eau.

Jetant un coup d'œil sur le tableau des locations de pêches de notre région, j'y vois entre autres un lot d'environ 8 kilomètres long à Armentières.

En Angleterre, le prix moyen d'un kilomètre de pêche est de 5000 fr. En Islande, certaines rivières atteignent le prix de 5500 fr. par kilomètre. En France, la moyenne du prix de location est de 78 fr. 50 par kilomètre, mais ce prix baisse chaque année et puis il ne concerne que des rivières, dont les cours ont parfois non lotées sont en augmentant chaque année par suite du dépeuplement.

La France perd chaque année pour plus de millions tous les ans sur ses locations de pêches. Ajoutez-y les 20 millions qui sortent pour achats de poisson et vous trouverez le respectable chiffre de 100 millions. La somme vaut la peine qu'on s'en occupe.

La question hygiénique n'est pas moins intéressante.

Dès qu'un cours d'eau se dépeuple, ses eaux n'étant plus nettoyées par les poissons, se corrompent vite, les matières organiques se décomposent et dégagent des gaz pestilentiels qui compromettent la santé des riverains.

Nous sommes placés pour reconnaître les inconvénients d'une rivière sans poissons, notre pauvre Deûle en sait bien le sort. Il n'est miracle que des épidémies ne se soient pas encore déclarées sur ses bords.

Les requisitions pénales sont nulles et en tous cas elles datent de loin et les recherches seraient trop perdu. Le mal existe, il faudrait l'enlever et c'est moins difficile qu'on ne le pense.

Il y a des lois, les appliquer et surtout les appliquer sévèrement. Les industriels qui ont intérêt à se servir des cours d'eau comme des égouts cesseraient *immédiatement* s'ils se voyaient menacés de gros procès comme la loi le comporte. Aujourd'hui on sait que toutes les industries pouvent vivre sans corrompre les eaux les exemples ne nous manquent pas.

Dans mon prochain article je vous parlerai des empoisonneurs de rivières.

C. DELALYS.

L'Actualité scientifique

Le cryptophone et le schiséophone

Le problème de la transmission de la parole à grande distance, malgré des obstacles qui paraissaient un premier abord insurmontables, peut être regardé comme résolu depuis que l'on correspond facilement par téléphone entre Paris et Londres, à travers terre et mer.

Pour atteindre ce résultat, il a fallu vaincre bien des difficultés, imaginer bien des appareils ingénieux. C'est ainsi notamment, qu'on a dû abandonner le principe de la transformation directe de l'énergie sonore en énergie électrique, parce qu'on n'obtenait ainsi que des courants induits trop faibles pour se propager aux grandes distances. On a utilisé les modifications produites par les vibrations de l'air dans le courant d'une pile. On a été ainsi conduit à ne conserver que pour la réception, le téléphone proprement dit, qui jusque-là avait joué le double rôle de transmetteur et de récepteur, et on a chargé de la transmission l'appareil que tout le monde connaît sous le nom de *cryptophone*.

Dans sa forme la plus simple, le microphone est constitué par un crayon de charbon affilé aux deux bouts et placé entre deux petits blocs de même substance. Il est intercalé, en même temps que le téléphone récepteur, dans le courant d'une pile. Le plus petit déplacement relatif des points du crayon par rapport à leurs supports a pour effet de modifier la résistance que les points de contact opposent au passage du courant, et par cela même de faire naître dans le courant une onde électrique qu'accuse le récepteur. Une mouche qui marche sur le socle en bois dont est ordinairement muni l'appareil produit un ébranlement mécanique suffisant pour faire varier la position du crayon et de ses supports et pour faire naître une onde électrique que le téléphone transmet au téléphone et que celui-ci retransforme en onde sonore.

Les plus petites vibrations de l'air produisent un résultat analogue. Il en résulte qui si on parle devant l'appareil des cotisations que l'on imprime à l'air sont fidèlement reproduites par les variations du courant onduleux engendré dans le circuit, et le récepteur répète les paroles transmises.

D'une manière générale, il faut et il suffit pour que l'action microphonique se produise, qu'il y ait dans le circuit d'une pile un contact électrique permanent de résistance variable.

Le microphone, dont nous venons de rappeler le principe, ne sert pas seulement à augmenter la portée des transmissions téléphoniques; il a d'autres applications, moins générales, moins curieuses, mais qui ont bien cependant leur importance. Nous allons en faire connaître deux, choisies parmi les plus curieuses, celle du *cryptophone* et celle du *schiséophone*.

Le *Cryptophone*, dû à l'invention du lieutenant-colonel B. Henry, permet la surveillance occulte, à grande distance, d'un endroit quelconque.

Le système comprend d'abord l'installation, en divers points de l'emplacement à surveiller, de transmetteurs composés chacun d'un organe avertisseur, interrupteur de courant très sensible à l'action des vibrations, et d'un microphone. Chaque transmetteur occupe ordinairement l'intérieur d'une boîte détachée qu'on dissimule le mieux possible, soit en la fixant sous une plate-forme enterrée dans le sol, soit en la disposant au-dessous d'un plancher, soit de toute autre manière, mais en ayant toujours soin de l'exposer le plus directement possible aux bruits qu'il a pour but de révéler. Chaque transmetteur est relié par fil sur lequel est montée une pile, à un poste d'observation qui peut être placé très loin du transmetteur, et qui comprend, avec deux téléphones, des dispositifs destinés à signaler à l'oreille et à la vue, par des sonneries et par des voyants, les bruits produits dans la région à surveiller.

On comprend maintenant comment le cryptophone peut remplir son but. Supposons qu'une personne marche sur le plancher au-dessous duquel un transmetteur, un microphone, ou simplement qu'elle parle à proximité de ce dernier, les vibrations produites agissent sur l'interrupteur et sur le microphone de ce transmetteur et y font naître des ondes électriques qui arrivent au poste d'observation.

Un sonnerie, mise en branle, prévient le gardien qui portant aussitôt les téléphones à ses oreilles et peut ainsi écouter attentivement les bruits qui se produisent aux abords du transmetteur dans un endroit donné.

Pour lui faciliter l'analyse de ces bruits, les annonciateurs à voyants occupant au poste d'observation le renseignent sur la place que les transmetteurs établis sur l'emplacement à surveiller.

Quand donc le gardien voit apparaître tel voyant, immédiatement par le choix du voisé qui le cachait, il sait par cela même que les bruits qu'il va percevoir à l'aide des téléphones prennent naissance dans les environs du transmetteur qui correspond au voyant. Si de plus il voit apparaître successivement plusieurs de ceux-ci, il peut suivre le sens du trajet de la personne qui marche, le sens de la marche de la personne qui impressionne les transmetteurs.

On devine les applications nombreuses que le cryptophone est susceptible de recevoir. On peut citer notamment: la constatation de la nature, de l'origine et du sens des bruits divers produits par la présence ou la circulation des hommes, des animaux ou des voitures sur une route, dans l'intérieur d'une propriété, d'un appartement ou de tout autre lieu, dans un but de sauvegarde ou de sécurité; — l'organisation d'un réseau général de protection des quartiers de ville contre les tentatives de vol qui s'exercent dans les maisons ou appartements non occupés; — l'enregistrement méthodique et chronologique des bruits souterrains, sources qui se produisent dans les couches profondes des sols, dans des cavités ou fissures profondes de sol, et des vibrations déterminées par les tremblements de terre; — le contrôle du passage des trains de chemins de fer dans les tunnels, sur les ponts métalliques ou aux passages à niveau.

Le *Schiséophone*, que vient d'imaginer le capitaine Pitaïs, a pour but de révéler la présence et l'emplacement des souffleurs, fissures, failles et autres défauts qui existent dans l'intérieur des métaux. Quand le vide auquel donnent lieu ces défauts est d'importance notable, le choc du marteau peut les rendre sensibles par les variations du son produit, mais pour de petits souffleurs, que leurs dimensions réduites n'empêchent pas d'être dangereuses, ces variations ne sont plus perceptibles à l'oreille la mieux exercée. C'est alors que devient précieux le secours du schiséophone.

Cet appareil consiste essentiellement dans un pendule métallique qui traverse un microphone de construction spéciale, intercalé comme toujours dans le courant d'une pile. Sans entrer dans plus de détails sur le mécanisme, disons seulement, en comprenant que, lorsque le percuteur frappe sur les parties saines du métal en expérience, celui-ci ne fait pas sentir son influence, mais qu'en une certaine manière sur le courant de la pile, et dès lors sur les sons perçus dans le téléphone annexé à l'appareil.

Quand au contraire le percuteur vient à frapper sur une partie défectueuse, le son n'est plus le même (il est ordinairement plus fort par suite de la sonifiure qui forme caisse de résonnance) le microphone, le courant et le téléphone sont influencés autrement que dans les cas précédents, et le défaut du métal est ainsi révélé par la variation des bruits perçus dans le téléphone. Il faut sans doute pour l'audition une certaine habitude, qui n'est, paraît-il pas longue à acquérir.

Le schiséophone a été expérimenté récemment à Ermont, dans les ateliers des chemin de fer du Nord, en présence de nombreux ingénieurs. On l'a appliqué à la recherche des souffleurs des rails. Le téléphone de l'appareil était placé à une grande distance de ceux-ci, dont il était en outre séparé par un mur. On a noté successivement les points que l'appareil désignait comme emplacements de défauts dans le métal; on a ensuite cassé les rails en ces points; on a partout trouvé les défauts accusés. Ces expériences semblent donc concluantes.

S'il en est bien ainsi, on comprend l'importance des applications que peut recevoir le schiséophone. Il suffit de rappeler les conséquences désastreuses que peut avoir la rupture, occasionnée par une soufflure ou tout autre défaut, d'un rail, d'un essieu de locomotive ou de wagon, de l'arbre de couche d'un bateau à vapeur.

H. DE ZAU.

SPECTACLES & CONCERTS

La famille Tonzé-Pagès exécutera ce soir, lundi, au Café d'Isly, rue de la Gare.

Programme des Spectacles et Concerts

Théâtre de Roubaix, situé rues Archimède — Richard-Lenoir. — Direction: Mme veuve G. Deschamps.

Bureaux 4 7 h. — Rideau 4 7 h. 1/2.

Lundi 28 décembre 1891, spectacle offert aux dames.

Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera qu'une place.

Irrévocablement et sans aucune remise, dernière représentation du Grand succès

LA PETITE MIONNE

Drame à grand spectacle en 5 actes et 9 tableaux par M. Emile Richebourg.

Premier acte. — 1er tableau: Un drame de famille. — 2e tabl.: le Cœur d'un saltimbanque. — 3e tabl.: les désespérés.

Deuxième acte. — 4e tableau: le Secret de l'audience.

Troisième acte. — 5e tableau: le Complice.

Quatrième acte. — 6e tableau: l'Arrestation. — 7e tabl.: Mère et Fille — Père et Fils.

Cinquième acte. — 8e tableau: l'Interrogatoire. — 9e tabl.: les Châtiments.

Au 4e tableau: Les Plaisirs de la Campagne, pièce chantée par M. L. Converset et toute la troupe

Mise en scène de Paris rétée par M. D'Harcourt.

Décors nouveaux de M. Michel — Machinerie de M. L. Desbarbieux

Orchestre complet sous la direction de M. Grasset.

Au 2e tableau, 15 minutes d'entracte, au 7e tabl. 15 minutes d'entracte pour la pose du décor nouveau.

Au premier jour: L'Onde Céleste: Mlles Hofyett: privilèges exclusifs de Mme Deschamps.

Prochainement: Le commencement par

J'ATTENDS ERNEST

Comédie nouvelle en un acte, par MM. Paul Bilhaud et Albert Barré

Ordre du spectacle: 1° J'attends Ernest: 2° La Petite Mionne.

Vendredi 1er janvier 1892, représentation exceptionnelle.

Prix des places ordinaire.

NOTA: On peut se procurer des cartes de famille à l'avance chez M. Gonce, cafetier rue de Blanchemaille et chez M. Germain, au Comique Roubaisien, rue de l'Alouette.

La salle sera chauffée.

Théâtre municipal de Lille. — Direction, H. Vehl. — Lundi 28 décembre, à 6 heures, la *Fille des Chiffonniers*, drame en cinq actes et 8 tableaux. — La *Marcotte*, opéra comique en trois actes.

Mardi 29. — *Lakmé*.

Tramways pour toutes les lignes, après la théâtre.

PETITE CORRESPONDANCE

M. Gravelin, Lille. — Les trois valets n'empêchent pas de compter 14; 2° le 10 de blanches compte pour soixante.

Un joueur assidu. — Les trois as n'empêchent pas de compter 35.

R. à Lens. — l'amfare des Amis Réunis, rue Gambetta, 299.

LE FACTEUR.

Etat-civil de Roubaix

du 27 décembre

Naissances. — Jean Hubbesch, rue d'Alger. — Léopold Lemon, rue Watt. — François Sollerino, — Alfred Abbool, rue Decrême. — Edouard Dubois, 88 Thérèse. — Julienne Brandt, Longfossé-Flatz. — Marthe Deschins, 88 Jean. — Henriette Bourquin, rue de la Redoute. — Georges Baumgartner, rue de Lille.

Décès. — Edouard Pollet, 67 ans, rue Saint-Jean. — Nicolas Descamps, 82 ans, Petites Sœurs. — Louis Inglebert, 60 ans, rue Pierre-de-Roubaix. — Hyacinthe Vercoust, 1 an, rue Pierre-de-Roubaix. — Eugène Demanière, 3 ans, Boulevard de Paris. — Augustin Seulbert, 54 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Bertrand, 79 ans, Id. — Florentine Dupuis, 18 ans, Id. — Madeleine Pochert, 5 jours, Id. — Gaston Bivort, fils de la Percée. — Maurice Lefebvre, 3 mois, rue de Beaucamps. — Charles Allegaert, 1 an, rue des Parmens.

Publications de mariages. — Entre: Alphonse Lustenhouer, 25 ans, dessinateur, rue d'Alger, et Jeanne Millet, 22 ans, s. p., Longrey. — Arthur Hellinckx, 25 ans, employé de commerce, rue de la Gare, et Louise Lejeune, 20 ans, s. p., rue de Rieux. — Jean-Baptiste Flahx, 31 ans, représentant de commerce, rue du Tilleul et Laurence Boile, 28 ans, tisseur, rue de Croix. — Victor Pagin, 25 ans, coutrieur de vins, rue du Tourcoing, et Victorine Dervaux, 22 ans, soigneuse, rue Dufloc. — Philippe Vandervaert, 24 ans, fileur, rue de l'Ouest, et Augustine Drossart, 24 ans, bobineuse, Grande-Rue. — Benoit Delcourt, 29 ans, peintre, rue de Blanchemaille, et Antoinette Andrieu, 24 ans, repasseuse, id. — Oscar Gonzales, 29 ans, chauffeur, rue de Sainte-Barbe. — Jean Vanhoutte, femme de chambre, 21 ans, Grande-Place. — Eugène Calvin, 24 ans, artiste peintre, Roubaix, et Marie Butler, 19 ans, ouvrière en robes, Châtiers. — Jean David, 23 ans, tourneur en fer, rue Paul Bert, et Angèle Dumiel, 27 ans, couturière, rue Pierre de Roubaix. — Jules Landuyt, 28 ans, domestique, rue de l'Alma, et Eugénie Devriese, 21 ans, servante, Roubaix. — Louis Dumaux, 33 ans, mécanicien, rue Sainte-Barbe, et Justine Crétiquin, 37 ans, cuisinière, id. — François Adam, 57 ans, employé de commerce, rue de Sainte-Barbe, et Apolline Falon, 53 ans, ménagère, rue de Dufloc. — Julien Sierent, 25 ans, serrurier, rue Charlemagne, et Clémence Vandepulle, 23 ans, domestique, de magasin, rue Bernard.

Mariages. — Entre: — Emile Delmulle, 28 ans, valet de chambre, chateau de Barbiers, et Marie Duriez, 25 ans, cuisinière, boulevard de Paris. — Hubert Vanbesselaere, 28 ans, appréteur, rue de Tilleul, et Marie Dewez, 28 ans, employée, rue du Tilleul. — Lélevin Vanthecke, 28 ans, tisserand, rue Vallon, et Irma de Meyer, 23 ans, ménagère, rue Vallon. — Désiré Taillon, 24 ans, gardien brasseur, Lannoy, et Aline Devaux, 21 ans, ouvrière, rue St-Jean. — Auguste Astier, 25 ans, rue Latine, et Orélie Dewall, 24 ans, surveillante, rue du Collège. — Louis Beucaert, 24 ans, mécanicien, rue Pierre-de-Roubaix, et Marie Lequette, 23 ans, journalière, rue du Tilleul. — Achille Delcroix, 24 ans, employé de commerce, rue de Tourcoing, et Alice Van Brussenghe, 22 ans, tisseuse, rue St-Jean. — Jean-Baptiste Delcroy, 32 ans charpentier, rue St-Amand, et Marie Moreau, 22 ans, couturière, rue des Canes. — Jean-Baptiste Huvenne, 25 ans, employé de commerce, rue Lefebvre, et Catherine Marcotte, 20 ans, employée de commerce, Grande-Rue. — Jean-Baptiste Lefebvre, 28 ans, tisserand, rue de la Balance, et Emilienne Colembacher, 19 ans, tisserande, rue de la Balance. — Cyrille Merckaert, 20 ans, tisserand, Tourcoing, et Marie Salembier, 21 ans, tisseuse, rue du Port. — Arthur Lepers, 26 ans, rentreur, rue des Pleurs, et Clara Dumuel, 35 ans, ourdissoeuse, rue Sainte-Barbe. — Paul Plancke, 21 ans, employé de commerce, Grande-Rue, et Valentine Bateman, 25 ans, sans profession, rue de l'Hommelet. — Clarel Beauscrupe, 26 ans, appréteur, rue de Lannoy, et Pauline Delcoigne, 23 ans, servante, 45 ans, rue St-Elisabeth. — Edmond Hendlet, 24 ans, fondeur, rue St-Roch, et Julie Dupuis, 25 ans, blanchisseuse, 25 ans, piquériste, rue d'Italy.

Etat-civil de Tourcoing

du 29 décembre

Publications de mariages. — Entre: Cyrille Pilpo, 33 ans, rentreur, et Désirée Mulnier, 33 ans, moulineuse. — Gustave Vanelstraete, 29 ans, horloger, et Hortense Levêque, 25 ans, s. p., rue Henri Montagne, 25 ans, employé de commerce, et Lucette Odent, 20 ans, s. p. — Léopold Desveaux, 25 ans, comptable, et Elise Cartreul, 24 ans, s. p. — Georges Vallens, 23 ans, marchand, et Zélia Marey, 19 ans, piquériste. — Louis Dedeyn, 30 ans, fileur, et Marie Houplieri, 29 ans, moulineuse. — Jean-Baptiste Castel, 41 ans, collecteur et Emilie Mestagne, 42 ans, s. p., rue de la Bienfaisance. — Alfred Cocleur, 29 ans, surveillant, et Marie Glorieux, 17 ans, soigneuse. — Joseph Delannoy, 24 ans, marron, et Marie Beaucarne, 24 ans, sans profession.

Etat-civil de Mouveaux

Du 19 au 26 décembre

Naissances. — Jeanne Heller, le Paradis. — Rosa Delcroix, la Pincette. — Félix Coulpeutte, la Motte.

Décès. — Marcel Carpentier, 11 mois 5 jours, le Pil. — Pauline Dumon, 6 ans 3 mois, la Place. — Albert Hespel, 3 mois 12 jours, les Dunes.

IMPRIMERIE

de

l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

BUREAUX:

Rue du Vieil-Abreuvoir, 12, à Roubaix.

Rue Verte, 56, à Tourcoing.

Cartes de Visite

sur Bristol

1fr.45 Le Cent 1fr.45

SUR IVOIRE EXTRA-SUPÉRIEUR

2 fr. Le Cent 2 fr.

Les Cartes sont livrées dans une très jolie boîte.

Très belles Enveloppes pour Cartes de Visite à 75 Centimes le Cent

PAPETERIE

Bureau du Journal, rue Verte, 56, à TOURCOING

Beau papier anglais

La boîte de 25 feuillets et 25 enveloppes

50 Centimes

Très belles Enveloppes bulles et Enveloppes vergées à 50 cent. le Cent.

Cabinet de M. Henri DESCHAMPS

Rue de la Gare, 45, ROUBAIX

DÉFENSE EN JUSTICE

Tribunaux de Commerce et Justice de Paix

CONSULTATIONS GRATUITES

de dix heures à midi.

AGENCE IMMOBILIÈRE

Expertises après incendies.

PLUS de CHAUVES!

Plus de CHEVEUX GRIS

Pommade Lechaux

Pommade hygiénique, régénératrice

A. Pajot et Ch. Lefebvre

LILLE ROUBAIX

Rue Nationale, 196bis | Rue de la Gare, 4

ACHAT ET VENTE A FORFAIT ET ORDRES DE BOURSES

TITRES CONTRE ESPÈCES

Charbonnage

Coupons et Titres remboursables payables à présentation — Transferts, Conversions, Renouvellement des feuilles de coupons. Vérifications de tirages.

Souscriptions sans frais à toutes émissions avec facilités de paiement pour les souscriptions importantes.

L'INCOMPARABLES SAVONS

au suc du Tonkin, numéros 11, 69, 84, 85, 86, 87, de la Maison Victor Valesier, se vendent partout. — Exiger les numéros des savons et le nom Victor Valesier.

GUERISON RADICALE des Maladies Secrètes et des Maladies de la PEAU

Médecin-Consultant

LILLE, 6, rue Faidherbe, 6, LILLE

Consultations

Tous les jours de 4 à 6 h. et par correspondance

Réglisse Pectorale R. B.

Sa supériorité sur les autres bonbons et pastilles au goudron

AU GOUDRON

est tous ceux qui en ont fait usage.

La boîte: 60 CENTIMES, chez les Pharmaciens

Exiger, sur la bande qui entoure la Boîte, le Marque L. R. en rouge.

Adresser demandes par poste à la pharmacie Le Beuf, à Bayonne.

ASTHME

ASTHMATIQUES

LIQUEUR DE L'ETOILE

REVUE HEBDOMADAIRE

Le calme le plus complet a cessé de régner sur notre marché pendant toute la semaine. Les sources ouvertes le 22 courant, ont été rapidement fermées, la cote a fait preuve d'une remarquable fermeté.

Il n'y a que deux exceptions à signaler. Effectivement et le Transvaal, ces deux valeurs ont été causes du baisse qui leur sont spéciales et dont nous avons déjà parlé.

La 3 0/0 a baissé de 95.32 à 95.25.

L'Amortissable de 99.35 à 99.50.

La 4 1/2 de 105.07 à 105.03.

La 3 0/0 Nouveau n'a pas varié à 95.10.

Les Etablissements de Crédit n'ont pas été aussi moins bien tenus que nos rentes.

Le Crédit Foncier a gagné 7.50 à 1245. Indépendamment du prêt de 120 millions qu'il se prépare à consentir à la Ville de Paris, ce dernier vient probablement faire l'avance à la Ville de Marseille qui préfère ce mode d'emprunt à une émission publique et qui a demandé des fonds pour d'assainissement depuis longtemps projetés. Dans le groupe des obligations du Crédit Foncier, les Foncières 1884 et 1885 se maintiennent bien, gélement à 430 et 414 tandis que celles qui sont antérieures ou doivent sont plus recherchées. Les 1877 passent à 404 et les 1879 à 475.

Les Foncières 1883 et les 1885 sont avant séance à 433 et 428.

Les Communales 1891 libérées sont à 398 et les Foncières 1892 à 500 à la suite d'un coupon offert au bon placement.

La Banque d'Escompte qui poursuit les opérations de la réduction de son capital sont à 440.

La Banque de Paris se maintient à 720.25. Elle va mettre en paiement un a-compte de 20 fr.

Bonne tenue à 475 de la Société Générale qui a parcouru un bon exercice et réalise de très satisfaisants bénéfices tout en le tenant à l'écart des affaires algériennes.

Le Crédit Lyonnais avance à 803.75 qui le capitalisent exactement à 6 0/0 impôt déduit pour un dividende de 36 fr.

Le Crédit Mobilier vaut à 253.25.

Le Suez a reculé de 5 à 2705.

La Rente italienne est passée de 91.77 à 90.47. Un relèvement sur les bas cours était rationnel, on doit désirer l'éclat d'avoir eu le courage d'abaisser des moyennes.

L'Extérieure a perdu plus d'un point à 68.3/16. Il en est de même de l'Espagnole à 69 1/8. Les autres valeurs étrangères sont bien tenues.

Au compartiment des obligations de la Société Générale des Chemins de fer économiques sont recherchées à 403 et 404.

Les actions des Chemins Méridionaux sont toujours à 630.

Les actions de la Cie française des Voies ferrées continuent à tenir le haut des affaires suivies à 522.50. Le revenu de 26 fr. de l'exercice 1890 sera payé en avril prochain.

Les actions immobilières de France sont très fermes à 468 75.

Les obligations se tiennent à 379. Le 10 janvier prochain aura lieu un tirage spécial du Crédit qui amènera le remboursement à 1.000 fr. de titres